

Communiqué de presse

Le Planning Familial Loire-Atlantique face au COVID 19 : l'association maintient ses permanences téléphoniques pendant le confinement

Suite à l'application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 déclarée par le gouvernement, l'association Planning Familial 44 a renforcé ses permanences téléphoniques puisqu'elle ne peut plus assurer les accueils physiques dans ses locaux, ni les animations en milieu scolaire.

Inquiète des conséquences du confinement sur les personnes victimes de violences, des personnes pouvant avoir besoin de recourir à une IVG ou toutes personnes rencontrant des difficultés relatives à sa santé (questions gynécologiques, sexualités, contraception), l'association Planning Familial 44 a, depuis le début du confinement mis en place des permanences téléphoniques (02 40 20 41 51 du mardi au vendredi de 09h30 à 13h00 et 14h00 à 17h30). Il est également possible de joindre une conseillère par mail :

contacts@planningfamilial44.com et sur les réseaux sociaux [Facebook](#) et [Instagram](#).

Il est essentiel pour nous que toute personne puisse avoir un accès à ces informations : IVG, contraceptions, sexualités, violences...

Malgré la mise en place rapide de ce dispositif, nos professionnel.les constatent une baisse des appels autour des questions évoquées habituellement lors des entretiens physiques au Planning : tests de grossesse, dépistages, violences, difficultés intra-familiales, contraception, IVG, et plus largement autour de la santé sexuelle. Le Planning Familial s'inquiète plus particulièrement des problématiques des mineur.e.s avec qui nous n'avons à ce jour que peu ou pas de contact. En effet, la période de crise que nous connaissons et le confinement à domicile peuvent, hélas, devenir un terrain propice aux violences intra-familiales. Il peut être plus complexe de prendre contact avec le Planning Familial de façon confidentielle vis-à-vis de son entourage familial. Le danger peut d'abord venir du domicile pour les femmes et les enfants qui sont confiné.e.s avec un conjoint ou père violent. Ainsi, nous alertons le plus grand nombre à rester vigilant.e.s. durant le confinement, il est déconseillé de sortir, mais nous rappelons qu'il n'est pas interdit de fuir.

L'accès à l'IVG

L'accès à l'IVG est compliqué dans cette période d'engorgement des hôpitaux et de risques sanitaires. Beaucoup de centres réduisent leurs activités.

Nous affirmons que les droits des femmes n'ont pas à être impactés par cette pandémie.

L'interruption volontaire de grossesse est considérée comme une nécessité médicale : nous souhaitons informer largement les femmes que même en période de confinement, elles peuvent y avoir accès librement. Le délai, pour cette période, est d'ailleurs passé de 7 à 9 semaines à partir du premier jour des dernières règles (aménorrhée).

